

AVIS PUBLIC**ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2018, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants intitulés :

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30081 : « Règlement constituant le Comité des aînés de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles »

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30082 : « Règlement constituant le Comité démocratie et participation citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles »

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30083 : « Règlement constituant le Comité jeunesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles »

PRENEZ AVIS QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 20 mars 2018.

Charles-Hervé Aka, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Cet avis et cette résolution peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat